

# PROJET ASSOCIATIF 2023

Approuvé en Assemblée Générale le 22  
juin 2023



THÉÂTRE & DANSE



Ô PETIT PESTACLE  
ASSOCIATION « JEUNESSE, ÉDUCATION POPULAIRE », DE LOI 1901  
121, AVENUE JEAN JAURÈS  
76600 LE HAVRE  
INFO@PETITPESTACLE.FR

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	2
<b>Partie 1 : Diagnostic</b>	3
I. Présentation de l'association et identité associative	3
II. L'implantation de l'association sur le territoire harfleurais	5
III. Notre démarche de réalisation de projet	7
<b>Partie 2 : Notre projet associatif</b>	8
I. Objectifs et modes de réalisation	8
II. Être bénévole à "Ô Petit Pesteacle" c'est quoi ?	10
III. Public ciblé	11
IV. Nos méthodes de gouvernance	12
1. <i>La gouvernance générale : le Conseil d'Administration</i>	12
2. <i>La gouvernance pédagogique : les comités techniques</i>	13
V. L'organisation administrative interne	15
1. <i>Les inscriptions aux ateliers</i>	15
2. <i>Les billetteries</i>	15
3. <i>Le site internet de l'association</i>	16
4. <i>La communication interne</i>	16
5. <i>Organisation administrative générale</i>	17
VI. Nos ateliers proposés	18
1. <i>La section théâtre</i>	18
2. <i>La section danse</i>	20
VII. Nos projets annuels et ponctuels	22
1. <i>Les soirées "ÔPP"</i>	22
2. <i>Les projets partenariaux</i>	22
3. <i>Les stages culturels</i>	23
4. <i>Les sorties culturelles</i>	24

# Introduction

Depuis notre plus tendre enfance l'envie de créer des histoires, d'interpréter des personnages, de mettre en scène et de se mettre en mouvement nous anime. La fin des années 90 marquent les prémices d'« Ô Petit Peste ».

Nous débordons d'imagination et nous avons l'envie tous deux de partager notre passion respective : la danse et le théâtre avec toutes les personnes intéressées, intriguées par nos projets.

Le temps défile et nous grandissons tout comme nos idées. Sur notre chemin nous rencontrons des personnes qui nous proposent d'expérimenter notre potentiel.

De 2002 à 2009, nous donnons nos premiers cours de théâtre et de danse auprès d'élèves de primaire au sein d'une association scolaire.

En 2009, nos envies et nos projets évoluent. Nous décidons d'ouvrir notre propre association afin d'exploiter davantage notre potentiel. C'est ainsi qu'est né « Ô Petit Peste » un soir de dîner en famille. Nous sommes à l'époque trois animateurs et gérons déjà cinq groupes principalement d'enfants et d'adolescents. Notre premier spectacle musical et notre premier festival rencontrent un réel succès.

Pas à pas, nous continuons notre chemin. Nous rencontrons d'autres passionnés qui intègrent l'association en tant qu'animateur. L'association génère de plus en plus d'engouement et prend de l'ampleur. Nous ouvrons de nouveaux groupes allant jusqu'à l'âge adulte. Plus les années passent et plus nous fédérons de personnes. Les projets se succèdent avec succès et laissent aux grands rêveurs que nous sommes des souvenirs plein la tête.

En 2019, nous fêtons les 10 ans d'« Ô Petit Peste ». C'est autour d'un autre dîner que nous décidons de réinterroger notre projet associatif. En 10 ans d'existence, l'association que nous avons créée a grandi tout comme nous.

Nous nous apercevons de tout le chemin parcouru, de nos apprentissages, de nos évolutions et de nos nouvelles envies.

En 2020, nous prenons la décision de refonder notre projet afin de lui apporter une nouvelle dynamique et le mettre au goût du jour. Notre démarche fut malheureusement reportée en raison de la pandémie de COVID-19. Malgré l'arrêt forcé des ateliers pendant de nombreux mois, l'association a su conserver le lien avec ses adhérents et rebondir une fois les restrictions levées.

Cette année 2023 est donc la bonne : elle sera le théâtre de la réalisation de notre nouveau projet, porté par un collectif engagé et moteur : VOUS !

**Margaux Delahayes**



**Clément Delahayes-Evrard**



# Partie 1 : Diagnostic

## I. Présentation de l'association et identité associative

“Ô Petit Pestacle” est une association bénéficiant de l'agrément « Jeunesse, Education Populaire » (agrée par le SDJES de Seine-Maritime depuis 2020) qui travaille à l'émancipation individuelle et collective de tous. L'année 2020 ayant été beaucoup impactée par la pandémie de COVID-19, l'association a voulu continuer à démontrer ses compétences éducatives en proposant plusieurs actions culturelles “hors les murs” qui ont eu un impact sur l'attribution de l'agrément.

L'association est donc ouverte à tous. Son but est d'offrir à la population, aux jeunes comme aux adultes, en prenant conscience de leurs aptitudes, la possibilité de progresser à tous les âges de la vie. Elle vise à développer le potentiel de chacun dans la convivialité, en développant l'ouverture au collectif, au monde et aux idées.

En cela, l'association s'inscrit pleinement dans une démarche éducative.



“Ô Petit Pestacle” est une association loi 1901 rattachée au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Elle fonctionne avec les cotisations de ses adhérents, les subventions municipales et les recettes de ses spectacles. L'agrément du ministère de rattachement permet à l'association d'obtenir la reconnaissance de l'intérêt général dans le cadre de son action et de son fonctionnement.

Implantée sur la commune d'Harfleur, elle propose à ses adhérents de s'initier à deux disciplines artistiques complémentaires : la danse et le théâtre.

Le théâtre se déroule au sein de l'école élémentaire André Gide. Toutes les semaines, différents groupes d'âges (à partir de 8 ans) se succèdent pour monter sur scène et apprendre diverses techniques de théâtre ou incarner divers personnages.





La danse se déroule au sein du complexe Maurice Thorez. Depuis septembre 2019, le fonctionnement de la section danse a évolué tant sur sa forme que sur son contenu. Elle propose à un collectif constitué majoritairement de jeunes adultes et d'adultes, des ateliers danse une fois par semaine. Ces derniers sont constitués d'exercices divers et variés tels que des exercices de préparation physique (échauffement, gainage, cardio, assouplissement, technique, étirement) et des exercices scéniques (voix, posture, incarnation d'un personnage, émotions, confiance en soi et estime de soi).

Le projet associatif de l'association est défini par l'ensemble des adhérents, porté par son Conseil d'Administration et mis en œuvre par les bénévoles. Le projet définit les objectifs de l'association comme acteur de l'animation du territoire et porteur des valeurs de l'éducation populaire.

Ces valeurs se traduisent dans la mise en œuvre de l'ensemble des activités proposées par l'association, qui prennent la forme d'ateliers ou de projets divers autour des thématiques artistiques ou culturelles. Ces pratiques visent à permettre l'épanouissement de chacun dans l'intérêt du collectif.

Le fonctionnement de l'association dépend de l'engagement de ses adhérents. Chaque année, l'association rend compte de son projet pendant l'Assemblée Générale ordinaire et soumet ses rapports (moral, d'activité et financier) au débat et au vote de ses adhérents. Est adhérent de l'association toute personne à jour de ses cotisations.

La démocratie se vivant au quotidien, notre association se donne pour mission d'animer des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants. C'est à travers cette valeur, que nous avons conduit la démarche de création de ce projet associatif.

Les actions en direction et avec les jeunes sont une part importante de notre projet.



## II. L'implantation de l'association sur le territoire harfleurais



Depuis 2009, l'association "Ô Petit Pestival" développe un certain nombre de projets culturels sur la commune d'Harfleur. Selon la ville, l'association a grandi ces 14 dernières années et a su confirmer son ancrage territorial. Néanmoins, il est intéressant d'observer que la partie théâtre n'est pas encore bien perçue par la commune, cette dernière n'ayant connaissance que de la dimension du spectacle musical (porté par la danse). Cette problématique peut s'expliquer par la non réalisation de finalité de projets théâtre sur la commune (les équipements actuels ne permettant pas la mise en place du festival de théâtre dans les conditions de réalisation optimales de ce dernier).





Concernant cette thématique, les usagers que nous avons rencontré, s'accordent à dire que le théâtre n'est pas assez valorisé sur le territoire d'Harfleur, malgré un impact éducatif important. Il faut revoir nos méthodes de communication et revoir la configuration du festival de théâtre pour le développer sur la commune.



L'association "Ô Petit Pestival" fait partie des cinq associations avec qui la ville travaille le plus en collaboration sur de nombreux volets. La ville souhaitant travailler autour de la question du lien intergénérationnel et autour du renforcement du lien social (surtout depuis la fin de la pandémie de COVID-19), elle reste convaincue que les actions portées par l'association vont en ce sens. Plusieurs idées d'actions pourraient donc être envisageables dans le futur, sous réserve que l'association puisse étendre ses actions au-delà de ses deux piliers actuels (théâtre et danse).

L'implantation géographique de l'association sur le quartier d'Harfleur Beaulieu est également un atout : en effet, la ville donne régulièrement l'image d'une commune qui ne se soucie guère de ce quartier (ce qui est faux !) : l'avantage d'avoir une association culturelle telle que la nôtre sur ce type de quartier est donc un atout permettant aux habitants de tous les quartiers de pouvoir se déplacer chaque semaine.





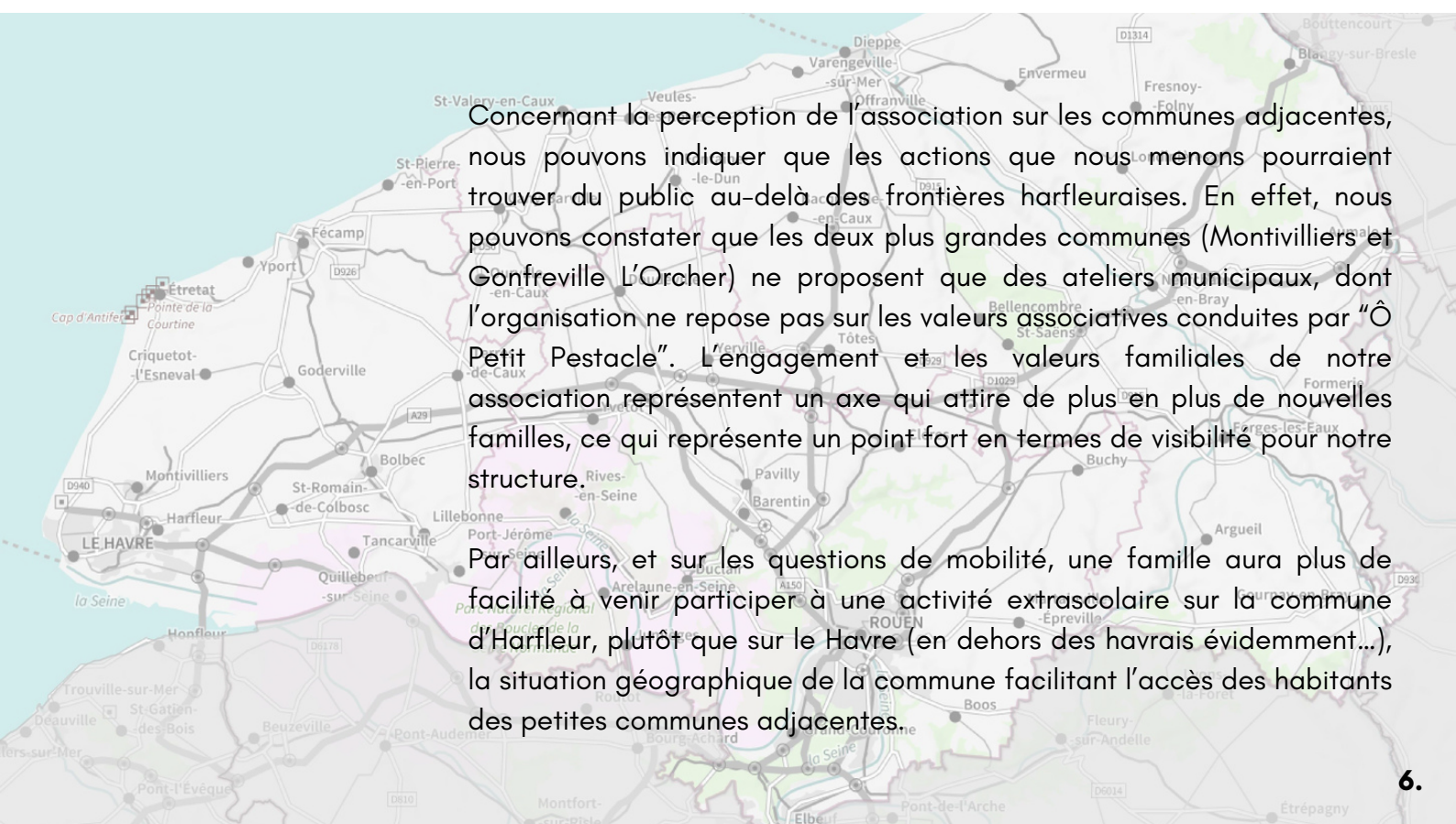
Selon les retours des habitants, l'association est assez reconnue sur le territoire et son savoir-faire conduit bon nombre d'usagers à se rendre régulièrement sur les actions auxquelles participe l'association (dans le panel que nous avons interrogé). Au-delà des activités proposées, ce sont les valeurs véhiculées par l'association qui sont palpables et qui donnent l'envie de s'investir : preuve en est de l'augmentation significative du nombre de bénévoles depuis quelques années.

Concernant la question de l'engagement en interne, plusieurs habitants nous ont fait remonter deux questions centrales autour des thématiques suivantes :

- La place des bénévoles dans l'association et les sujets sur lesquels ils pourraient s'emparer.
- La place des jeunes ? En effet, "Ô Petit Peste" a toujours prôné des valeurs associatives portées par des jeunes souhaitant s'engager dans des projets culturels à destination d'autres jeunes. 14 ans après sa création, il est légitime de se poser la question suivante : où en sommes-nous actuellement ?

Les habitants déplorent toutefois un manque de communication de la part des structures scolaires qui ont des difficultés à identifier les actions de l'association pour les relayer de manière optimale auprès de leurs élèves.

De manière plus générale, et en parallèle des actions théâtre et danse, nous constatons que de nombreux adhérents souhaitent contribuer au développement de nouveaux projets culturels. Beaucoup d'usagers ont des idées à développer et avoir une structure qui pourrait accompagner les initiatives de chacun pourrait être intéressante sur le territoire harfleuraais.



Concernant la perception de l'association sur les communes adjacentes, nous pouvons indiquer que les actions que nous menons pourraient trouver du public au-delà des frontières harfleuraises. En effet, nous pouvons constater que les deux plus grandes communes (Montivilliers et Gonfreville L'Orcher) ne proposent que des ateliers municipaux, dont l'organisation ne repose pas sur les valeurs associatives conduites par "Ô Petit Peste". L'engagement et les valeurs familiales de notre association représentent un axe qui attire de plus en plus de nouvelles familles, ce qui représente un point fort en termes de visibilité pour notre structure.

Par ailleurs, et sur les questions de mobilité, une famille aura plus de facilité à venir participer à une activité extrascolaire sur la commune d'Harfleur, plutôt que sur le Havre (en dehors des havrais évidemment...), la situation géographique de la commune facilitant l'accès des habitants des petites communes adjacentes.

### III. Notre démarche de réalisation de projet



En 2019, l'association a fêté ses dix ans d'existence. En parcourant cette dernière décennie à travers une soirée spéciale, il nous paraissait important de dresser un bilan.

Durant ces dix dernières années, l'association a évolué dans son fonctionnement c'est pourquoi il nous a paru évident de questionner le projet initial et de le remettre au goût du jour.

Nous avons donc réfléchi à une démarche plus collective et démocratique.

C'est ainsi que nous avons fait le choix de conduire la démarche de renouvellement de projet, de la manière suivante :

- Lors d'une première phase, nous avons mis en place deux après-midi, sous forme de "cafés rencontres" durant lesquels nous avons interrogé un panel composé d'adhérents, bénévoles, membres du Conseil d'Administration, anciens adhérents,... durant ces deux après-midi, nous avons débattu collectivement autour de trois questions :

1 : Quel bilan pouvons-nous tirer de ces 13 dernières années ?

2 : Quelle est la place actuelle de l'association sur le territoire harfleurais ?

3 : Que souhaitons-nous pour les 10 prochaines années ?

La richesse des débats nous a permis de commencer à diagnostiquer plusieurs axes de projets qu'il a fallu analyser et regrouper afin d'être le plus efficient possible.

- Lors d'une seconde phase, nous avons monté un collectif de pilotage interne composé de 8 personnes aux profils variés : bénévoles, adhérents, animateurs, et administrateurs. L'objectif de ce rendez-vous était d'analyser les résultats émanant des "cafés-rencontres" pour ainsi valider une trame de projet en cohérence avec les attentes des participants.
- Le projet écrit, il sera temps de le présenter officiellement aux élus associatifs et le valider collégialement lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association en 2023.

A noter que le projet entrera en vigueur à partir du 01 septembre 2023.





# Partie 2 : Notre projet associatif

## I. Objectifs et modes de réalisation

- Permettre à tous de participer à une démarche artistique en lien avec le théâtre et la danse en favorisant l'expression et la collaboration de tous.

Afin de répondre aux enjeux de cet objectif, nous continuerons à développer plusieurs ateliers théâtre et danse portés par des bénévoles dont l'unique but est de transmettre des compétences acquises dans un processus d'éducation populaire permanente.

Impliquer les adhérents dans le processus de construction des projets reste une priorité pour l'association : écriture de textes, scénographie, organisation administrative et pédagogique,...



- Favoriser l'engagement et le bénévolat en laissant la possibilité à tous de s'engager dans une démarche collective.

En mettant en place des conditions favorables permettant à tous de collaborer aux actions de l'association. En définissant des rôles et des attributions associatives en lien avec les compétences et les envies des adhérents pour leur permettre de s'épanouir.

A travers cet objectif, nous serons attentifs aux envies de nos adhérents et les accompagnerons dans leurs démarches d'engagement et de participation au service de notre association. L'implication des jeunes restera également importante, l'association souhaitant valoriser leurs idées et leur inculquer des valeurs d'engagement (comme les intégrer au Conseil d'Administration ou leur laisser le pilotage d'actions annuelles ou ponctuelles).



- Accompagner au développement de projets culturels et valoriser les idées de tous.



En devenant une structure pilote de projets culturels transversaux émanant des idées des usagers. A travers les compétences diverses de nos bénévoles, nous souhaitons accompagner les démarches individuelles et collectives que peuvent nous proposer nos usagers. "Ô Petit Pesticide" étant une structure d'Éducation Populaire pour tous, chaque idée doit pouvoir être étudiée et développée dans la limite des moyens financiers et humains que nous pourrions avoir à notre disposition.

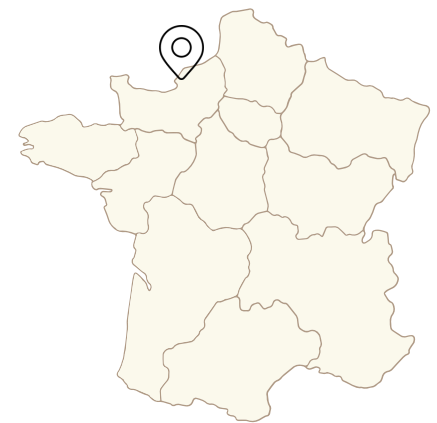
La méthode d'accompagnement sera définie un peu plus bas dans ce projet, dans la partie "gouvernance".

- Participer au développement de la vie culturelle locale en renforçant notre ancrage territorial.

En participant régulièrement aux actions portées par la commune d'Harfleur ou par les communes adjacentes.

La dimension partenariale est un facteur important sur lequel l'association souhaite s'engager dans les prochaines années : les problématiques sociétales actuelles nous conduisent à réfléchir de plus en plus à de la mutualisation de moyens. A travers notre participation aux événementiels locaux, nous souhaitons valoriser les compétences de nos bénévoles et nous engager à apporter notre contribution sur le volet culturel du territoire.

A travers les différentes actions auxquelles nous participerons, "Ô Petit Pesticide" pourra confirmer son statut d'association culturelle harfleuraise qui pourra toucher un public toujours plus large dans le cadre de ses actions.



## II. Être bénévole à “Ô Petit Pesticole” c’est quoi ?

Être bénévole à l’association, c’est contribuer à plus ou moins haute échelle, au développement des projets de la structure. Au sein d’“Ô Petit Pesticole”, nous avons fait le choix de ne pas dissocier les notions de bénévoles et d’adhérents : en effet, ce sont les adhérents qui contribuent au bon déroulement de nos activités !

C’est pour cette raison qu’il est nécessaire de prendre une adhésion, peu importe le statut que nous avons dans l’association : bénévole, participants, administrateurs,... Cette dernière peut s’obtenir, tous les ans en septembre, contre le règlement d’une cotisation d’un montant de 10 €. Les cotisations permettent de contribuer au développement économique de la structure au service de sa pédagogie. Pour adhérer à l’association et s’acquitter de sa cotisation, une inscription au préalable devra se faire sur notre site internet (inscription et règlement en ligne).



Être bénévole à l’association c’est se donner la possibilité de pouvoir participer à l’ensemble des projets conduits par cette dernière, tout en ayant la possibilité d’être force de proposition sur l’ensemble des actions conduites. Plusieurs exemples de missions que nous pouvons proposer :

- Participer au montage et à l’élaboration du spectacle musical à “La Forge” en prenant la responsabilité d’un poste (buvette, billetterie,...). Participer éventuellement au spectacle en tant que figurant, ou tout autre rôle complémentaire non tenu par un participant de l’association.
- Participer à l’un des “comités” thématique de l’association (revoir la définition des comités dans la partie “modes de gouvernance”) permettant à l’association de mieux répartir ses tâches et ainsi continuer à se développer grâce à la force du collectif.
- Intégrer le Conseil d’Administration de l’association afin de participer aux débats et orientations de la plus haute instance de gouvernance d’“Ô Petit Pesticole”.
- Participer au pilotage du festival de théâtre en donnant du temps à l’une des dates de représentation et en participant à l’organisation en amont de l’événement.
- Proposer des nouvelles idées de projets à soumettre à l’association qui pourra accompagner (dans la limite des moyens de réalisation) au développement de ces derniers avec les bénévoles.

Une charte du bénévole sera construite prochainement afin de permettre à tous de pouvoir comprendre les enjeux de l'association et comment chacun peut contribuer à son développement interne. Cette charte sera présentée, tous les ans, à tous les adhérents pour accompagner la démarche d'engagement des personnes souhaitant participer à la vie de l'association (en plus d'une participation aux ateliers).



**Mais surtout, être bénévole à "Ô Petit Peste", c'est intégrer une association vecteur de lien social où les valeurs familiales permettent une forme d'apprentissage et d'enrichissement collectif.**



### III. Public ciblé

L'association véhiculant des valeurs d'éducation populaire permanente, il nous paraît important de pouvoir ouvrir l'accès à tous, sans condition d'âge et à des tarifs abordables pour ne pas freiner les familles en difficulté.

Toutefois, et dans un souci pédagogique, il nous paraît important de décliner nos ateliers théâtre et danse sous forme de tranches d'âges pour ainsi rester efficient dans le montage et la conduite de projets collectifs. C'est pour cette raison, que les ateliers permettront une répartition homogène permettant à chacun de trouver sa place.

L'association "Ô Petit Peste" étant une association souhaitant véhiculer des valeurs d'engagement auprès des jeunes, nous ferons en sorte d'être à l'écoute des idées de projets de chacun pour proposer un accompagnement personnalisé, dans la limite du temps et des moyens que nous pourrons accorder au développement de projets.

Le collectif restant une notion indispensable au fonctionnement de notre association, bon nombre d'actions permettant aux ateliers théâtre et danse de pouvoir collaborer ensemble seront à étudier au fil de l'eau.

## IV. Nos méthodes de gouvernance

Afin de permettre à chacun de trouver sa place dans l'articulation générale de l'association, nous avons fait le choix de déterminer une modalité de gouvernance à deux niveaux :

### 1. La gouvernance générale : le Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont élus démocratiquement par les adhérents pour une période de 2 ans. Ils se réunissent plusieurs fois par an sur convocation du Président ou à la demande du tiers de ses membres. Un calendrier avec l'ensemble des dates des Conseils d'Administration sera communiqué aux différents membres, tous les ans, en septembre.

Le Conseil d'Administration peut être composé de 8 membres maximum. Les candidatures doivent être communiquées au moins 15 jours avant l'Assemblée Générale annuelle auprès du Bureau.

Le Conseil d'Administration peut être accessible à partir de 16 ans. Entre 16 et 18 ans, il n'y a pas besoin d'autorisation préalable pour créer ou être élu dirigeant de l'association. Une fois le jeune élu, un des dirigeants de l'association devra informer les représentants légaux du mineur.

Les délibérations sont confidentielles. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Celui-ci doit veiller à la libre expression, courtoise, de chacun. Une procuration peut être donnée par un membre à un autre membre du Conseil d'Administration.

Conformément à la loi du 1er juillet 1901 relative à la création et au fonctionnement associatif, le Conseil d'Administration devra élire en son sein, un Bureau composé de :

- Un président.
- Un vice-président.
- Un trésorier.
- Un secrétaire.



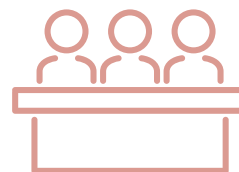
En tant qu'autorité la plus haute de l'association, le rôle du Conseil d'Administration réside en la validation finale de toutes les principales décisions qui émanent des comités techniques.

**Chaque comité technique est piloté obligatoirement par un administrateur du CA, dont le rôle sera de relayer les travaux de son comité auprès des autres administrateurs.**

## 2. La gouvernance pédagogique : les comités techniques

Afin de clarifier la place de chaque bénévole souhaitant s'engager dans une démarche de projet au sein de notre association, la gouvernance pédagogique s'organise, tous les ans, autour de cinq comités thématiques :

- Le comité « festival de théâtre »
- Le comité « musical »
- Le comité « projets extérieurs et émergence de projets »
- Le comité « finance et trésorerie »
- Le comité « communication »



Les membres du Conseil d'Administration définissent, tous les ans, lequel d'entre eux prendra la tête d'un comité. Chacun de ces comités pourra être composé de 5 bénévoles souhaitant s'engager sur une thématique annuelle de l'association. Un appel aux bénévoles sera effectué tous les ans et le référent aura la possibilité de choisir les bénévoles qui intégreront son comité. Les comités auront l'occasion de travailler de la manière suivante :

1

Comité « festival de théâtre » : organisation générale du projet de festival « Ô Pestacle ce soir », porté tous les ans par l'association en juin : réservation de la salle, achat du matériel, communication, mobilisation des bénévoles, gestion technique et pédagogique,...

2

Comité « musical » : pilotage et organisation intégrale de chaque nouveau projet de spectacle musical : recrutement du régisseur, location du matériel, achat des costumes et décors, démarches administratives en amont de l'évènement (SACEM, ...).

3

Comité « projets extérieurs et émergence de projets » : ce comité est en charge de la totalité de l'organisation des projets externes sur la commune d'Harfleur (fête de la Scie, marché de Noël,...), tout en favorisant une nouvelle forme de partenariat entre l'association et des communes externes. Il est également en charge d'étudier les émergences de projets éventuels qui émanent des adhérents afin de définir si l'association peut accompagner le développement de ces derniers, en conformité avec les moyens financiers et humains dont nous disposons. Concernant cette dernière thématique, une transversalité sera à prévoir avec les autres comités techniques.



## 4

Comité « finance et trésorerie » : ce comité est en charge du suivi budgétaire de l'association et sur la recherche de nouveaux leviers de financement afin de développer les actions de l'association en fonction des projets qui pourront être développés ou accompagnés. Le comité est en charge également de réfléchir à l'organisation et la mise en place de nouvelles actions permettant de favoriser l'autofinancement (partenariat avec des magasins pour de l'emballage de papiers cadeaux, tombola,...).



## 5

Comité « communication » : ce dernier comité est en charge de l'intégralité de la communication (création de supports physiques et valorisation des actions de l'association auprès du public, comme la sensibilisation dans les écoles) et du déploiement de la structure sur les nouveaux canaux de communication actuels (Tik Tok, Snapchat,...). Ce comité devra également se pencher sur les questions de droit à l'image à intégrer au formulaire de demande d'adhésions (en dégageant toute responsabilité concernant les contenus véhiculés par des canaux extérieurs à ceux « officiels » de l'association). Enfin, une newsletter trimestrielle sera réalisée par le comité afin de relayer les prochains temps forts portés par « Ô Petit Peste » et montrer des vidéos et ou autre support permettant de valoriser les actions de chaque atelier.



Afin d'assurer une continuité cohérente du rôle de chacun, il sera demandé aux différents comités de construire des fiches action permettant de détailler comment organiser les différents projets de l'association.

En cas de changement de bénévoles en interne, il est important de conserver une trace de l'organisation générale de chaque action afin de ne pas engendrer de difficultés internes pour la poursuite des actions. Ces fiches devront être accessibles à tous les bénévoles au bureau de l'association.

# V .L'organisation administrative interne

## 1. Les inscriptions aux ateliers



Toutes les inscriptions aux ateliers se font par le biais de notre site internet et en deux temps :

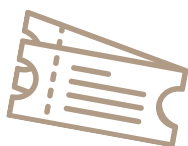
- Une pré-inscription, tous les ans du 1er juillet au 15 septembre.
- Une fois la pré-inscription validée, les adhérents recevront un lien leur permettant de saisir leur fiche d'inscription en ligne, de valider les documents contractuels (règlement intérieur,...) et s'acquitter de la cotisation (10 €) et de la participation à l'atelier (80 € par an, par atelier et par adhérent). Les montants pourront être revus à la hausse ou à la baisse par une décision du Conseil d'Administration, tous les ans.

Pour les familles souhaitant régler une partie de la cotisation via des aides du département ou de la Région, nous les invitons à se rapprocher du secrétariat associatif qui est en charge de mettre en place les différentes procédures (tout comme pour les demandes de règlement en plusieurs fois).

Les cautions (d'un montant de 60 €) se feront toujours par chèque, à déposer auprès des animateurs référents, au premier cours en début d'année scolaire.

Un fichier adhérent sera construit, tous les ans, afin de recenser le nombre total de personnes concourant au développement de l'association. Dans ce registre, nous indiquerons le statut de chacun ainsi qu'un suivi financier permettant de s'assurer que chaque adhérent est bien à jour de sa cotisation.

## 2. Les billetteries



Toutes les billetteries pour accéder à nos spectacles se font intégralement par le biais de notre site internet et en partenariat avec le site « helloasso ». Les billetteries ouvriront au public quatre à six semaines avant le début de chaque événement.

Un plan de communication inhérent à chaque événement sera également construit, piloté et diffusé grâce au comité « communication » (qui devra travailler en transversalité avec les membres des comités pédagogiques référents de chaque action).

### 3. Le site internet de l'association



En 2024, le site internet de l'association fera peau neuve. L'objectif étant d'en faire un outil numérique adapté aux démarches administratives à distance et un vecteur de communication efficace.

Parmi les nouveautés :

- Possibilité de régler sa cotisation et la participation aux ateliers en ligne.
- Mise à disposition des documents importants de l'association auprès de tous : règlement intérieur, projet associatif, rapport d'activités,...

### 4. La communication interne



Afin de définir une communication interne respectueuse de la vie privée de chacun, le choix a été fait de communiquer intégralement par le biais de l'application « Slack ».

Tous les ans, nous proposerons à l'ensemble des adhérents (et aux parents des mineurs) d'intégrer notre base de données sur « Slack » afin de pouvoir entrer en communication avec l'ensemble des adhérents de l'association (lors des inscriptions ou de la prise d'adhésion). Sur cette base, seuls les adhérents de l'association seront présents, permettant ainsi de pouvoir échanger en interne sur toutes les questions liées à « Ô Petit Peste » et éviter de démultiplier les canaux actuels (whatsapp,...).

Au niveau organisation :

- Seront intégrés dans la base toutes personnes ayant le statut d'adhérents (participants, bénévoles, administrateurs...).
- Un compte « secrétariat » permettra aux adhérents de pouvoir poser leurs questions ou indiquer leurs absences en plus du numéro de portable qui restera actif.
- Un compte « comptabilité » sera en charge de répondre à des demandes spécifiques liées à la facturation, les dispositifs d'aides aux adhérents (Atout Normandie, Pass Jeunes 76,...).
- Tous les adhérents pourront entrer en interaction directement avec les administrateurs ou les animateurs (dont le nom de famille sera remplacé par « Peste », permettant une identification rapide).
- Chaque atelier bénéficiera de son « canal » permettant d'échanger sur les informations générales du groupe (dates de spectacles, informations générales,...).

Bien évidemment, les canaux actuels restent toujours accessibles pour les adhérents et pour les extérieurs : numéros de portable et boîtes mails.

## 5. Organisation administrative générale

Le Conseil d'Administration, en plus de son rôle de validation, a pour mission de piloter les démarches administratives suivantes :

### Président & Vice-président :



- Représentation de l'association au sein des diverses instances (réunions externes, ...).
- Enregistrement des comptes et accès au compte bancaire de l'association.
- Suivi et montage des billetteries des différents spectacles.
- Suivi de la conformité du budget prévisionnel annuel et du compte de résultat de l'année échue.
- Écriture du rapport d'activités annuel (en conformité avec les remontées de terrain des différents comités).
- Gestion des agréments et demande de renouvellement des différentes habilitations (agrément « JEP », intérêt général,...).
- L'organisation de la masterclass annuelle (voir la partie "nos projets annuels et ponctuels").

### Secrétaire :

- Gestion du téléphone portable et de la boîte mail principale (info@opetitpestacl.fr)
- Gestion du « Slack » secrétariat.
- Courriers de convocation des instances décisionnaires (CA, AG,...) et comptes-rendus à mettre en validation au président avant envoi aux membres.
- Gestion des déclarations administratives annuelles (changements Sous Préfecture,...).



### Trésorier :



- Encaissement des chèques et suivi du règlement des adhésions et des participations adhérents. Gestion des paiements en plusieurs fois.
- Suivi de l'enregistrement et remboursement des dispositifs « Pass Jeune 76 » et « Atout Normandie ».
- Facturation générale.
- Gestion du « Slack » trésorerie.
- Gestion des caisses monétaires lors des événements conduits par l'association.

Lorsque le Bureau sera élu, nous communiquerons les missions de chaque poste aux candidats afin qu'ils puissent comprendre leur rôle et leurs attributions. En effet, toute personne souhaitant obtenir le statut d' élu au Bureau doit prendre la responsabilité morale de réaliser les missions inhérentes au poste sur lequel il postule.

# V. Nos ateliers proposés

Proposés aux adhérents de l'association, les ateliers se déroulent sur la plage horaire des cours respectifs ou des temps définis au préalable.

Ils sont pilotés par des bénévoles non professionnels (idéalement des adhérents ou anciens adhérents de l'association) afin de garder une certaine logique d'éducation populaire permanente et cohérente avec les valeurs de l'association.

## 1. La section théâtre

Cinq ateliers sont proposés :

- Atelier "primaires" : destiné aux enfants du CE1 au CM2.
- Atelier "collégiens" : destiné au 6ème-3ème.
- Atelier "lycéens" : pour les 2nde à la Terminale.
- Atelier "jeunes adultes" : pour les étudiants et jusqu'à 30 ans.
- Atelier "adultes" : à partir de 30 ans.



Chaque atelier devra définir un programme permettant de dissocier l'année en deux temps :

**1**

Un premier trimestre composé d'ateliers thématiques permettant de travailler son jeu de comédien et ainsi apprendre à appréhender au mieux l'espace scénique. Afin de permettre une continuité logique entre nos ateliers, les animateurs veilleront à communiquer entre eux les thématiques qu'ils souhaitent aborder, tous les ans afin de s'assurer que les adhérents qui passeront d'un groupe à l'autre, puissent avoir une évolution perceptible dans leur cursus d'apprentissage en interne.

**2**

Deux trimestres de préparation et de mise en scène collective d'une pièce de théâtre dont plusieurs représentations publiques auront lieu en fin d'année scolaire.

Les différents ateliers se déroulent à la salle de théâtre de l'école André Gide (rue Albert Camus à Harfleur) selon des horaires qui seront définis, tous les ans, en septembre. Les animateurs devront rester vigilants aux horaires qu'ils auront communiqué à la direction de l'association : en effet, rappelons que "Ô Petit Pestival" est locataire de la salle et qu'il est impératif de respecter les horaires d'occupation (toute occupation en dehors des créneaux hebdomadaires doit faire l'objet d'une demande en amont à la direction qui devra relayer l'information au service "location de la salle" de la ville d'Harfleur). Le planning hebdomadaire des créneaux d'accès à la salle sera communiqué aux animateurs, tous les ans, en septembre.

Les pièces écrites par les animateurs et qui seront mises en scène dans le cadre des activités de l'association restent la propriété individuelle de chacun : l'association ne pourra pas déposer, auprès des organismes compétents et en son nom, des textes qui appartiennent à leurs différents propriétaires.

# “Ô Pestacle ce soir” : un festival de théâtre créé par tous et pour tous !

Les différents projets construits par les groupes seront présentés en public, tous les ans, dans le cadre d'un festival de théâtre amateur.



Intitulé “Ô Pestacle” ce soir, en référence à la célèbre émission des années 80, ce festival clôture la fin de l'année scolaire de la section théâtre. Il réunit l'ensemble des groupes afin de faire découvrir leur pièce tantôt créée, tantôt revisitée. Pendant plusieurs jours, les groupes d'artistes en herbe se succèdent autour d'une même scène. Chacun d'entre eux est orchestré par l'équipe d'animation et soutenu par l'équipe des bénévoles. Ce projet a pour vocation de permettre aux différents groupes de se rencontrer et d'échanger autour d'une finalité commune et ainsi favoriser la cohésion intergénérationnelle.

Afin de répondre aux interrogations des adhérents, il est nécessaire de revoir la configuration du festival en le proposant à nouveau sur la commune d'Harfleur à partir de 2024. La commune est favorable à la possibilité de revoir la configuration de l'espace “La Forge” pour positionner notre projet d'ici un an.

A partir de 2024, le projet sera porté intégralement par l'un des comités issus de la gouvernance pédagogique que nous mettrons en place dans le cadre de notre projet (voir partie “nos méthodes de gouvernance”).



## 2. La section danse

Depuis 2019, la section danse fonctionne sous forme de troupe et est encadrée par trois animatrices. Néanmoins, la section danse se veut être libre d'avoir la possibilité d'ouvrir à nouveau d'autres ateliers en fonction des moyens qui lui seront alloués dans le futur. Dans ce cas, une annexe viendra compléter ce projet associatif.

### Pourquoi avoir changé de fonctionnement ?

Nous avons l'envie d'évoluer dans nos pratiques et de prendre le temps d'affiner nos projets sans être contraint par le temps. Initialement, nous réalisons les spectacles sur un an (de la phase l'écriture à sa réalisation). Aujourd'hui, nous souhaitons prendre le temps de créer, d'explorer, d'expérimenter et de se préparer. C'est pourquoi nous avons décidé, pour le moment, de fonctionner sous la forme d'une troupe.

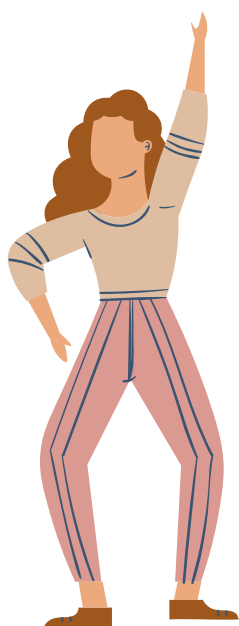


### De qui est composée la troupe ?

La troupe est constituée principalement d'adolescentes (16-17 ans) et d'adultes faisant déjà partie de l'association les années précédentes. Selon les projets, la troupe peut être amenée à recruter de nouveaux adhérents.

Pour faire partie de la troupe, les danseuses/danseurs doivent tout d'abord porter un intérêt pour les spectacles musicaux, s'engager à aller jusqu'au bout du projet musical proposé (sauf cas exceptionnels) et se montrer assidus et investis tout au long de la démarche.

Le recrutement s'établit par un/plusieurs échanges avec les personnes intéressées afin de leur présenter le fonctionnement général de l'association et des conditions de la troupe. Il s'en suit la possibilité de réaliser deux à trois cours d'essais afin qu'elles puissent avoir un aperçu du contenu que nous pouvons proposer.



### Où et quand se déroule l'atelier danse ?

Pour le moment, la troupe de danse a conventionné avec le service "sport" de la ville d'Harfleur afin de bénéficier d'une salle de répétition. Celle-ci se situe au sein du complexe Maurice Thorez à Harfleur. La convention est à renouveler tous les trois ans, si nous souhaitons poursuivre nos ateliers.

Devant partager la salle avec d'autres associations, les créneaux de danse seront susceptibles de changer. Actuellement, la troupe bénéficie de la salle les mardis (de 20h à 21h45), les vendredis (de 17h à 21h45) et les dimanches (de 13h30 à 17h).



## Comment se déroulent les ateliers ?

A chaque début de projet une phase de préparation est proposée aux membres de la troupe. Pendant plusieurs mois divers exercices leurs sont proposés afin de développer et travailler la cohésion de groupe, les émotions, l'imaginaire, la confiance et l'estime de soi, la création d'un personnage, la créativité autour d'exercices ludiques et de se préparer physiquement autour d'exercices techniques (souplesse, cardio, étirement, gainage, postures de base...).

Puis s'ensuit une phase d'apprentissage de chorégraphies relative à un projet ponctuel (pouvant être issu d'un partenariat avec la commune d'Harfleur, par exemple) ou habituel (spectacle musical).



## Quelle est la finalité de la troupe ?

La troupe a pour finalité de représenter un spectacle musical. Ce projet mobilise un grand nombre de personnes tout au long de son déroulé et donne la possibilité de développer de nouvelles compétences et de les consolider. En effet, bien que la danse soit la base du projet, d'autres compétences transversales viennent se greffer (théâtre, couture, sons et lumière, décors, chant, musique, etc...) et s'allier pour ne faire qu'un. Concernant le théâtre, la troupe collabore avec des comédiens identifiés au sein même des ateliers théâtre toujours dans une optique de transversalité entre nos sections.

Orchestré par le "comité musical", le spectacle se co-construit en plusieurs phases :

- La phase d'écriture (colonne vertébrale du projet)
- La phase de création (scénographie, mise en scène, chorégraphies, communication)
- La phase d'apprentissage et de mise en relation
- La phase de communication
- La phase de répétitions
- La phase de représentations



## VI. Nos projets annuels et ponctuels

L'association s'inscrit dans une dynamique active de transmission, de partage et d'ouverture culturelle. C'est pourquoi elle souhaite proposer d'autres projets.

### 1. Les soirées "ÔPP"



L'association propose, au minimum une fois par an, de réunir l'ensemble des adhérents autour d'une soirée conviviale en dehors des spectacles.

L'objectif de ces soirées est de fédérer nos adhérents et de partager des temps conviviaux permettant à tous de se rencontrer et d'échanger.

Impliquer nos bénévoles dans ce processus d'organisation de soirées permettra à chacun de pouvoir collaborer et échanger en dehors du cadre traditionnel de l'organisation des spectacles.

Se connaître et favoriser les liens en amont de nos temps forts ne pourront être que bénéfiques pour l'organisation de nos finalités de projets si tous les protagonistes se connaissent ou sont en capacité d'identifier toutes les forces vives internes avant la mise en place opérationnelle de nos événements.

**La force du collectif passe par ce type de moments conviviaux !**

### 2. Les projets partenariaux



Depuis le début de sa création, l'association collabore avec la commune d'Harfleur.

Afin d'entretenir ce processus de partenariat tout en valorisant les compétences de nos adhérents, nous souhaitons continuer à répondre favorablement aux sollicitations d'Harfleur afin de participer aux différents événements culturels pilotés par la commune.

Voici une série, non exhaustive d'événements sur lesquels nous pourrons participer :

- La fête de la Scie.
- Le marché de Noël.
- Les manifestations ponctuelles organisées par le service culturel de la mairie (soirées à thèmes, etc...).

L'objectif de ce travail en transversalité avec la commune est de pouvoir collaborer conjointement autour de thématiques identifiées sur lesquelles l'association peut accompagner Harfleur.

De nouvelles émergences de projets pourront être à travailler, ou réfléchir conjointement avec la ville sur des thématiques variées (intergénérationnel, ateliers d'expression, etc...) et selon des diagnostics préalablement établis dans les prochains mois, voir les prochaines années.

Afin de développer le partenariat, nous souhaitons proposer des représentations de nos spectacles à d'autres structures comme les écoles ou des structures à vocation sociale comme les maisons de retraite,... l'objectif de ce partenariat étant de promouvoir nos projets et de fédérer de nouveaux adhérents dans nos actions.

En parallèle de ces représentations, nous souhaitons également développer le partenariat pédagogique en collaborant avec d'autres structures associatives culturelles : l'objectif étant de mutualiser nos moyens au service du développement de nos projets. Nous pourrions entrer en contact avec ces structures en fonction des besoins que nous pourrions avoir tout en proposant nos compétences à d'autres.

### 3. Les stages culturels



L'association propose des ateliers et des stages artistiques et culturels.

À destination de tous, les stages se déroulent le week-end ou pendant les vacances scolaires.

Ces temps forts peuvent être menés par l'équipe d'animation ou par des prestataires extérieurs. La fréquence annuelle sera à étudier en fonction du temps que nous aurons, des thématiques que nous pourrions aborder, et des moyens humains et financiers dont nous aurons à notre disposition.

Ces stages ont pour but de :

- Faire découvrir l'association
- Expérimenter la danse et le théâtre à travers les pratiques de l'association
- Découvrir de nouvelles formes d'expression artistiques (chant, musique, arts plastiques...)
- Se perfectionner
- Participer ponctuellement à une activité artistique et culturelle
- Partager un moment collectif convivial
- Fédérer un collectif

L'association engageant des frais lors de la réalisation de ces stages, une contrepartie financière sera demandée aux participants. Ces stages pourront être ouverts à tous, mais l'adhésion à l'association sera obligatoire pour y accéder (d'un montant de 10 € par an pour rappel).

Les modalités des stages (jours, horaires, tranche d'âge, tarif, logistique...) seront transmises via nos différents modes de communication (site internet, plaquettes, réseaux sociaux).

En parallèle, l'association propose tous les ans un temps de regroupement sous forme de "masterclass" aux adhérents. L'objectif ici étant de proposer un moment de cohésion entre les membres du théâtre et de la danse pour travailler sur de l'échange de pratique, renforcer les liens entre nos protagonistes et envisager de réfléchir collectivement sur le développement de nouveaux projets. Les modalités d'organisation de cette masterclass seront à réfléchir tous les ans par le Conseil d'Administration afin de les communiquer aux adhérents. D'une année à l'autre, la période d'organisation pourra être différente, même si le printemps ou l'été seront à privilégier.

Pour participer à cette masterclass, une contrepartie financière sera demandée aux participants.

## 4. Les sorties culturelles



En continuité des objectifs de notre précédent projet, nous souhaitons à nouveau relancer nos propositions de sorties culturelles à destination de nos adhérents.

Les sorties culturelles de groupe permettent :

- De mixer les groupes de participants et de fédérer également nos différents protagonistes (participants, bénévoles, administrateurs...) lors de sorties pour assister à des spectacles de différentes natures.
- De développer l'esprit critique de nos adhérents en leur permettant de découvrir différentes pratiques artistiques dans des lieux culturels hétéroclites.
- De bénéficier de places de spectacles à des tarifs adaptés à tous. En effet, l'association se chargeant de la réservation des sorties de groupe, des tarifs préférentiels peuvent être négociés, afin de rendre les sorties accessibles à tous.

Tous les ans, le comité « projets extérieurs » définira un nombre de sorties et se chargera de l'ensemble des réservations, des inscriptions et du montant de la participation qui sera demandé aux adhérents pour accéder aux différents spectacles.

Les informations pour y participer seront accessibles via l'ensemble de nos modes de communication. Les adhérents devront remplir un formulaire et régler le montant de la sortie.